

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26104

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CLÔTURE DE LA RÉGIE D'AVANCES POUR DÉPENSES DE COMMUNICATION ACQUISITION SUR INTERNET BUDGET ANNEXE PÔLE CULTUREL

Le Maire ;

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R1617-1 et R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 autorisant le Maire à supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al.7 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Maire N°23283 en date du 21 novembre 2023 portant la création d'une régie d'avances pour dépenses de communication - acquisition sur internet auprès du budget annexe du Pôle Culturel ;

Considérant qu'il y a lieu de clôturer la régie susvisée ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La régie d'avances pour dépenses de communication - acquisition sur internet du budget annexe du Pôle culturel est clôturée à compte de ce jour.

ARTICLE 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public Assignataire de Carcassonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Carcassonne, le 14 septembre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260914-34071-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

